

COMMUNE DE KIENHEIM  
PROCES-VERBAL

SEANCE DU 31 MARS 2023

*Sous la présidence de Monsieur Luc GINSZ, Maire,*

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Membres présents* (15) : BERTRAND Amia – BIANCHI Martial - COURSON Olivier – DIERSTEIN Lucie – FACHINGER Lucienne - GINSZ Luc – KISTNER Thierry - KNAB Alain – MARTIN Bernard - PETRAZOLLER Jean-Paul - RAFAEL Sandrine - RAMSPACHER Denis - SCHMITT Benoît – SUNNASY Selvanah - ZAVAGNI Laurent

*Membre absent excusé* :

*Secrétaire de séance* : SUNNASY Selvanah

La séance démarre avec l'approbation à l'unanimité du conseil municipal du 27 janvier 2023.

**Objet : Compte de gestion 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 établi par le trésorier de Saverne.

Les résultats du compte de gestion coïncident avec les résultats du compte administratif établi par la commune.

Le compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et le Maire est autorisé à le signer.

**Objet : Compte administratif 2022**

Le compte de gestion ayant été adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022.

Puis, Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote du compte administratif qui est présidé par Monsieur Jean-Paul PETRAZOLLER, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Affectation des résultats 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023 comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	484.395,46	293.523,34	777.918,80
Recettes	565.501,45	393.495,17	958.996,62
Résultats 2021	81.105,99	99.971,83	181.077,82
Report 2020	- 112.475,08	165.937,21	47.582,13
Résultat cumulé 2021	<b>- 31.369,09</b>	147.553,96	<b>116.184,87</b>
Besoin de financement	<b>31.369,09</b>		

**Affectation du résultat de la façon suivante :**

Dépenses en investissement au compte 001	:	<b>31.369,09</b>
Recettes en investissement au compte 1068	:	31.369,09
Recettes en fonctionnement au compte 002	:	116.184,87

**Objet : Fixation des taux d'imposition 2023**

Par délibération du 25 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 25.78 %
- TFPNB : 46.82 %

Depuis 2020, le taux de TH était fixé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- TFPB : 25.78 %
- TFPNB : 46.82 %
- TH : 12.42 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire pour les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

**Objet : Budget Primitif 2023**

Le Budget Primitif 2023 de la Commune, proposé par Monsieur le Maire, a été adopté à l'unanimité.

**Objet : Approbation du rapport de l'enquête publique**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à l'enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2023, une validation doit être faite du rapport établi par le commissaire enquêteur, Monsieur NEUSCH J. Gabriel.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le rapport et les conclusions de l'enquête publique.

**Objet : Délibération approuvant le contrat de territoire ouest Alsace Saverne Molsheim avec la Collectivité Européenne Alsace**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

**Enjeu attractivité** : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif. Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

**Enjeu environnement et écologie** : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

**Enjeu cohésion sociale** : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Kienheim de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve à l'unanimité le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat précité,
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

### **Objet : Délibération relative au mode de consultation des propriétaires dans le cadre du renouvellement des baux de chasse**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'Environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

**Vu** les articles L.429-13 du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de consulter, par écrit, les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- charge Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

### **Objet : Délibération créant la Commission Consultative Communale de la Chasse**

Le Maire informe le conseil municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

**Vu** les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse

Désigne :

Mr Luc GINSZ, président de la 4C,

Messieurs Denis RAMSPACHER et Bernard MARTIN en qualité de représentants de la commune.

2. Décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

**Objet : Délibération relative à la demande de soutien financier de la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est bénéficiaire du Fonds Communal Alsace dont la dotation est de 100.000 euros pour la période 2022/2025.

A ce jour, la commune a obtenu 76.116 euros pour les chemins communaux.

Monsieur le Maire propose de demander à la CeA le solde, soit 23.884 euros pour la transition énergétique de notre groupe scolaire, pour :

- Le remplacement des radiateurs « grille-pain » par des radiateurs à inertie.
- Le remplacement des deux dernières baies vitrées.
- La mise en place de panneaux solaires au sol pour faire de l'autoconsommation.

Après consultation des entreprises et analyses des offres, le coût total serait de : 91.830,99 €HT, soit 110.197,18 €TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, suit la proposition de Monsieur le Maire.

**Objet : Délibération relative à la demande de subvention au titre du « Fonds Vert » mis en place par le gouvernement**

Faisant suite au courrier de Madame la Préfète en date du 2 février 2023 pour le lancement de la campagne 2023 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette aide pour la rénovation énergétique de notre école intercommunale Durningen/Kienheim en :

- Remplaçant les radiateurs électriques obsolètes du type « grille-pain » par des radiateurs à inertie (gain de 40 % sur la consommation).
- Remplaçant les deux dernières baies vitrées en bois par des baies en PVC aux normes actuelles.
- Installant en 2024 des panneaux solaires pour faire de l'autoconsommation.

Après consultation et analyses des offres, le coût total serait de :

- 91.830,99 €HT
- Soit, 110.197,18 €TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter cette aide.

## RAPPORT DES COMMISSIONS

### Commission qualité et cadre de vie

Monsieur Martial BIANCHI, président de la commission, présente le projet relatif à l'aire de jeux située rue de l'Eglise.

### Commission communication

Madame Lucie DIERSTEIN, présidente de la commission, informe les membres du conseil municipal que, pour l'instant, 21 stands seront présents au marché du printemps du 1<sup>er</sup> mai prochain.

## DIVERS

### ALEF

L'équipe de l'ALEF a soumis une demande pour l'utilisation de la bibliothèque qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie pendant l'accueil périscolaire du soir. Les conseillers ont émis un avis négatif.

Une demande a également été faite pour la mise à disposition d'un « carré » potager dans le jardin derrière la mairie (anciennement jardin du Curé) ; Monsieur le Maire sollicitera Dominique RIFF pour cet aménagement. Les conseillers ont émis un avis positif.

Monsieur le maire informe les conseillers des commandes passées :

- à CITEOS :
  - pour l'éclairage devant l'église : 4.284 €TTC
  - pour l'éclairage extérieur de l'école : 3.096 €TTC.
- GK pour les outils électriques : 2.592,07 €TTC.

Le secrétaire de séance,  
Selvanah SUNNASY

Le Maire,  
Luc GINSZ

